

Formation des membres du CSE : aspects juridiques et fonctionnels - Entreprises de plus de 50 salariés

Gestion des ressources humaines - 2026

Objectifs :

- Connaître l'ensemble des missions du CSE et les exercer avec pertinence.
- Connaître les moyens à la disposition du CSE et son statut.
- Maîtriser les règles de fonctionnement du CSE.

Prérequis :

Aucun prérequis n'est exigé pour cette formation.

Participants :

Nouveau membre du CSE, ou ancien membre du CE, membre suppléant.

Effectifs :

L'effectif maximum est de 12 personnes.

Intervenants :

Cette formation est animée par un formateur consultant, expert en droit social.
Tous nos formateurs répondent aux normes exigées par notre système qualité.

Le contenu

650 €
Net de taxe par personne

P4 CSE+50 18-H25


2 jours soit 14 heures

Dates et villes

Grenoble - 04 76 28 29 28

- lun 09 mar 2026, mar 10 mar 2026
- lun 12 oct 2026, mar 13 oct 2026



1. Exercer ses attributions d' élu au CSE

Porter des réclamations.

Être informé et consulté : domaines, périodicité, modalités de consultation, possibilités d'adaptation par accord d'entreprise.

Être acteur de la politique de prévention en matière de santé, sécurité et conditions de travail : commission santé, sécurité et conditions de travail, analyse des risques et enquêtes, inspections...

Utiliser la base de données économiques et sociales : accès, structure, nouvelles possibilités d'adaptation par accord.

Recourir à un expert : nouvelles procédures et possibilités de recours, nouvelles répartitions de prise en charge financière, possibilités de contestation par l'employeur.

Savoir utiliser à bon escient ses droits d'alerte : atteinte aux libertés individuelles, alerte économique, « danger grave et imminent ».

Gérer les activités sociales et culturelles : principe du « monopole de gestion », assujettissement URSSAF...

Possibilité de négociation avec le CSE dans les entreprises sans délégué syndical.

Option conseil d'entreprise : attributions du CSE + pouvoir de négociier.

2. Règles d'exercice du mandat au CSE

Règles générales de fonctionnement : principe de non-discrimination, mandat et parcours professionnel, exercice du mandat pendant la suspension du contrat de travail.

Heures de délégation : nouvelles modalités d'utilisation.

Liberté de déplacement.

Modes de communication : affichage, tracts, NTIC.

Formation des membres.

Obligation de confidentialité.

Protection des membres du CSE : salariés protégés, situations dans lesquelles intervient la protection.

3. Fonctionnement du CSE

Bureau.

Règlement intérieur.

Réunions : périodicité, réunions extraordinaires, participants, ordre du jour, compte-rendu...

Commissions.

Moyens financiers : nouvelles subventions, nouvelles possibilités d'utilisation, obligations incombant au CSE.



Méthodes, moyens et suivi

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

CCI Formation met à disposition de ses clients l'ensemble des moyens pédagogiques nécessaires à l'exécution de cette formation conformément aux éléments présentés. Pédagogie active et participative basée sur une alternance d'apports théoriques et d'applications pratiques.

Moyen d'appréciation de l'action

Le stagiaire est soumis à des mises en situations, des exercices pratiques, des analyses de ses pratiques dans une pédagogie active et participative permettant un contrôle continu de sa progression et du développement de connaissances et de compétences acquises conformément aux objectifs visés.

Une évaluation des acquis sera réalisée en fin de formation par le formateur. Elle permettra d'attester de l'acquisition des compétences par le stagiaire à l'issue de la formation.

Suivi de l'action

Lors de l'exécution de la formation, une feuille de présence par séance devra être signée par le stagiaire.

Accessibilité

L'inscription à cette formation est possible jusqu'à 48 heures avant le début de la session.

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de la charte H+, CCI Formation est un relais auprès des acteurs du handicap pour répondre le mieux possible à votre demande de formation. N'hésitez pas à prendre contact avec notre référent pour que nous étudions votre demande.

